

## "Caprices", une œuvre préférée à "Réserve humaine"

La seconde était trop prémonitoire sans doute !



"Caprices", une œuvre préférée à "Réserve humaine"

Ils avaient pourtant signé le 23 février dernier une convention avec l'Artothèque de Gondrin et Béatrice Darmagnac pour la réalisation au pigeonnier/octroi d'une installation nommée "Caprices". Le vernissage était fixé au 13 juin 2020. Mais voilà, la crise sanitaire en a décidé autrement.

Cette réalisation avait donc été reportée à 2021, comme l'a précisé le président de Maignaut Passion, Serge Belliard : "D'un commun accord, nous avons prorogé la validité du contrat signé et envisagé d'augmenter le budget au-delà des 3.000 € pour l'achat de matériaux initialement prévus.

Ce projet a retenu l'attention de la DRAC Midi-Pyrénées et la revue Connaissances des Arts de juin 2020 l'a déjà évoqué dans un article consacré à l'artiste. Ultérieurement, dès que la réalisation avancera, nous vous en dévoilerons plus mais sachez que, pour l'heure, Béatrice stocke les gabions ?

Timorés face au talent dérangeant de Béatrice ? Fin 2019, Béatrice Darmagnac nous avait présenté un projet de "Réserve humaine". Une sorte de zoo humain avec le bâtiment du pigeonnier pour tanière et un vaste espace extérieur clos de grillage interrogeant sur les notions d'extérieur et l'intérieur. L'artiste avait envisagé de s'y confiner elle-même une partie de l'été avec une cuisine extérieure et des toilettes sèches.



Prémonitions ? Sans présumer que quelques mois plus tard, toute la France serait mise en cage. Le projet avait donné lieu à bien des controverses avant que "Caprices" ne lui soit préféré. Et si nous avons été trop timorés face au talent créatif et novateur de Béatrice ? Un regret que je partage avec ceux qui cajolent volontiers la provocation et la polémique. Par bonheur, en 2016, le précédent projet de Béatrice "En attendant la mer" ne fut pas lui aussi prémonitoire, du moins à court-terme."

L'inauguration de la nouvelle œuvre serait prévue le samedi 26 juin, mais la date et les modalités seront confirmées ultérieurement, au regard des restrictions sanitaires imposées.

